

COVID-19 : la cinquième vague

Chers Collaborateurs et Collaboratrices,

Tout d'abord, permettez-moi de commencer par souhaiter à chacun d'entre vous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une année 2022 prospère !

Malheureusement, la nouvelle année a commencé avec la même préoccupation que la précédente : la maîtrise du nombre d'infections au COVID. Des semaines difficiles s'annoncent à nouveau, car le variant omicron fait exploser le nombre d'infections, y compris au sein de la Défense. Grâce au pourcentage élevé de personnes vaccinées, les soins de santé dans notre pays restent assurés et le nombre de décès est limité pour le moment, mais il est fort possible que dans les semaines à venir, toute vie sociale soit mise sous pression et que la Défense soit à nouveau sollicitée pour pallier les besoins les plus importants dans d'autres secteurs. Le personnel de la Défense doit être prêt à apporter cette Aide à la Nation et a donc tout intérêt à éviter l'épidémie en interne. La protection de nos propres forces est une responsabilité de commandement à tous les niveaux.

C'est pourquoi je ne saurais trop insister sur l'importance des **vaccinations**. Faites-vous vacciner et faites le booster si vous ne l'avez pas encore fait. La vaccination est le meilleur moyen de prévenir des symptômes sérieux en cas d'infection. N'oubliez pas d'enregistrer votre booster dans l'outil de la Défense (@medcovid) dès que cela sera à nouveau possible après la cyberattaque.

Par ailleurs, plus que jamais, il faut respecter les règles existantes : limiter au maximum les contacts, respecter la distance sociale de 1,5 m, se laver et se désinfecter les mains fréquemment, aérer les pièces, porter des masques, etc. Il est absolument nécessaire de continuer à **porter des masques buccaux** à l'intérieur de nos bâtiments, lors de l'utilisation des transports collectifs et même à l'extérieur lorsque la distance sociale ne peut être respectée. Il est hors de question que les passagers des bus militaires ne portent pas de masques. À l'intérieur des bâtiments, le port d'un masque est obligatoire dans toutes les pièces, sauf si vous êtes seul dans votre bureau. L'introduction de l'utilisation de masques FFP2 pour des fonctions et des tâches spécifiques est actuellement en cours d'analyse et des directives supplémentaires suivront.

La Défense maintient les règles déjà en vigueur en matière de **télétravail** et je vous renvoie dès lors à la note diffusée par le VCHOD avant Noël. Une présence plus importante du personnel militaire ou civil sur le lieu de travail que ce qui est actuellement prévu (maximum un aller-retour par semaine) doit toujours être le résultat d'une évaluation individuelle et ne peut être justifiée que lorsque le travail à domicile ou le télétravail est impossible en raison de la nature du travail ou pour assurer la continuité de nos activités. Dans ce contexte, je tiens à vous rappeler nos principales priorités : le recrutement et la formation, l'entraînement et les opérations, mais aussi le soutien à la population dans la lutte contre le COVID. Les chefs

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible

qui n'autorisent pas le télétravail « par principe » dans leur unité, école ou service sont dans l'erreur.

La Défense souscrit aux règles de **quarantaine et d'isolement** édictées par les autorités fédérales (Sciensano). Une note reprenant toutes les règles de quarantaine et d'isolement en vigueur au sein de la Défense suivra sous peu. L'assouplissement de ces règles n'est possible qu'après une analyse approfondie des risques par le commandement local, dans le cadre de laquelle la nécessité militaire de s'écartier de ces règles doit être suffisamment justifiée et, en consultation avec la chaîne médicale locale, des mesures d'atténuation suffisantes sont déterminées afin de limiter le risque médical pour les militaires eux-mêmes, d'une part, et d'autre part, également pour protéger la santé publique et les membres de la famille à leur retour. Pour les opérations et les exercices à l'étranger, la quarantaine préliminaire relative de 10 jours est imposée.

La Défense a toujours été sur ses gardes quant à l'utilisation des **self-tests** et cette position n'a pas changé. Ils n'ont qu'une valeur ajoutée limitée et peuvent donner un faux sentiment de sécurité : statistiquement, au maximum 3 infections sur 5 sont détectées. Les self-tests peuvent être utilisés exceptionnellement en cas de déploiement imprévu et dans les écoles, mais les tests rapides et les tests PCR restent le choix préféré en raison de leur plus grande fiabilité. Toutefois, leur utilisation demande plus de temps et de main-d'œuvre, et nécessite donc une planification préalable approfondie.

Chers collègues, il doit être clair que dans ces circonstances, l'heure n'est pas à la célébration exubérante. Je maintiens donc l'interdiction de toutes **les réceptions** – de Nouvel An et autres, drinks, repas de cohésion et activités similaires jusqu'au 18 février 2022. La situation sera alors réévaluée. Toutefois, les repas quotidiens et les déjeuners de travail dans un cercle restreint sont possibles, à condition de respecter les dispositions légales en vigueur. L'interdiction de toutes les activités majeures en intérieur reste également en place. Pour les cérémonies militaires à l'extérieur, les règles doivent être suivies sur base de la situation géographique du lieu où se déroule l'activité. Quant aux activités PR à l'extérieur, il est préférable de les postposer.

Enfin, je tiens à mentionner que depuis début janvier 2022, de nouvelles conditions sont entrées en vigueur pour conserver le statut MedOpsCat A, comme indiqué dans ma note distribuée juste avant Noël : une double vaccination est nécessaire et le rappel y sera bientôt ajouté. La vaccination est également un prérequis pour les militaires qui participent ou sont désignés pour une mission sur le territoire national ou à l'étranger, qui sont affectés à un rôle opérationnel sur le territoire national ou à l'étranger (NRF, NEO, EUBG, VJTF...) ou qui participent à une activité militaire essentielle pour laquelle le respect des distances et/ou le port d'un masque buccal et une bonne ventilation ne sont pas réalisables (comme un largage depuis un A400M). Le principe de base reste que toutes nos activités doivent être menées en toute sécurité.

Chers collaborateurs et collaboratrices, je compte sur vous pour suivre strictement ces directives. Je compte sur le commandement pour les imposer et en contrôler le respect, le but étant de laisser cette vague derrière nous le plus rapidement possible. Merci d'avance.



Michel Hofman
Amiral
Aide de Camp du Roi
Chef de la Défense